

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet immobilier entre la route des Crêtes et le site Air France - commune de Valbonne (06560)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNC IP1R c/ ICADE PROMOTION

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mr Fabien Mitoire - Directeur du développement grands projets

RCS / SIRET

8 4 4 1 9 8 9 6 0 0 0 0 1 6

Forme juridique

SNC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols. a) défrichements sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.	Défrichement sur une superficie totale de 2,27 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne la création d'un programme immobilier sur la commune de Valbonne, dans les Alpes-Maritimes. Il comprend la réalisation :

- de 137 logements, dont 35% de logements sociaux et 10% de logements à prix maîtrisés pour une surface de plancher totale de 9 300 m²,
- de 220 places de stationnement en sous-sol et de 52 places de stationnement en surface,
- d'une voie d'accès interne pour 2 roues, véhicules légers, cycles et pompiers,
- de jardins privatifs et jardins partagés et d'aménagements paysagers (voir annexe 8),
- d'une piscine,
- de dispositifs de gestion des eaux pluviales (voir annexe 9).

Aucune construction n'est présente sur site. Aucune démolition ne sera effectuée.

Le projet implique la suppression d'environ 150 arbres, qui seront replantés sur site, conformément au PLU.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de permettre la réalisation de logements sur la commune de Valbonne, au cœur de la technopôle de Sophia Antipolis, visant à limiter les déplacements domicile-travail dans ce secteur et à offrir de nouveaux logements aux dernières normes en termes de confort et de salubrité.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le défrichage sera réalisé par abattage, débardage mécanisés et arrache de souches.

La durée des travaux est de 32 mois. La réalisation du programme de logements nécessitera :

- Débroussaillage et coupe d'arbres,
- Terrassements des plateformes de voirie, des bâtiments, et bassins de rétention,
- Réalisation des bâtiments,
- Réalisation des réseaux primaires desservant chaque bâtiment,
- Réalisation des voiries internes,
- Réalisation des aménagements paysagers.

La phase chantier fera l'objet d'un suivi écologique et du respect d'une charte "chantier à faibles nuisances".

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet permettra la réalisation de 137 logements répartis en trois bâtiments distincts et 6 plots et disposant d'un accès propre depuis la route des Crêtes.

Afin de gérer les eaux pluviales du projet, un bassin de rétention enterré commun aux trois bâtiments et à la partie haute de la voirie d'un volume de stockage de 1 066 m³ et bassin de rétention pour la partie basse de la voirie d'un volume de stockage de 225 m³ seront créés. Ces bassins ont été dimensionnés pour la pluie centennale. Le rejet se fera au milieu naturel.

Le trafic généré par le projet sera de l'ordre de 545 véh/j, alors que le trafic sur la route des Crêtes était, en 2018, de l'ordre de 14 500 véh/j.

Un aménagement paysager de qualité sera réalisé afin de rechercher une intégration paysagère optimale du projet dans son environnement (limitation des vues directes).

Un plan de gestion sera établi par un écologue afin de gérer les 6 ha de terrain de mesures compensatoires aux abords du projet, afin de reconstituer des pelouses méditerranéennes en limitant au maximum l'intervention de l'homme sur le long terme.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à Autorisation de défrichement et à permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de l'unité foncière	52 834,5 m ²
Surface d'emprise des aménagements	22 974 m ²
Nombre de bâtiments	3 bâtiments / 6 plots
Nombres de logements	137
Surface de plancher dédiée aux logements	9 300 m ²
Nombres de places de stationnement en sous sol / en surface	220 / 52
Hauteur des bâtiments par rapport au TN	12 m
Surface dédiée à la compensation écologique	env. 6 ha, en continuité du projet

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parcelles AB n°226 et 233 de la commune de Valbonne (06560)

Coordonnées géographiques¹

Long. 07°02'08"E Lat. 43°37'33"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

/

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est à environ 290 m de la ZNIEFF de type 2 930020153 "Forêts de la Brague, de Sartoux et de la Valmasque", à environ 3,4 km au sud-ouest de la ZNIEFF de type 2 930012588 "Etang de Fontmerle" et à environ 3,7 km de la ZNIEFF de type 1 930012591 "Massif de Biot".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté de protection de biotope le plus proche est situé sur la commune de Biot, à environ 4,9 km à l'est du projet : FR3800581 "Massif du Terme Blanc".
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Valbonne est concernée par le PPBE de la CASA 2020-2025, adopté en Conseil Communautaire le 21 décembre 2020.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Valbonne est couverte par le Plan de Prévention des Risques Incendies de Forêt approuvé le 23 juin 2008.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est concerné par aucun site BASIAS, BASOL ou SIS.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve dans le périmètre éloigné du captage de la nappe profonde du Loubet.
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de projet est inclus dans le site inscrit de la bande côtière de Nice à Théoule (Littoral Ouest), au titre de la protection des sites.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à environ 4,9 km au nord-ouest du projet : FR9301572 "Dôme de Biot".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche se trouve à environ 9,3 km au nord-ouest du site : 93C06046 "Plateaux de Calern et Caussols et leurs contreforts".

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les volumes de remblais nécessaires aux terrassements seront de 12 000 m ³ . Les volumes de déblais de terres seront de 46 000 m ³ , soit un excédent de 34 000 m ³ . Les matériaux issus des terrassements seront réutilisés autant que possible dans le cadre de l'aménagement futur du site. Le reste sera acheminé en plateforme appropriée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraîne la suppression/altération de milieux naturels (pelouses xériques méditerranéennes et pinèdes à Pin d'Alep), la destruction d'espèces végétales patrimoniales et de leur habitat (Anacamptis papilionacea et Ophrys exaltata), la destruction d'espèces animales patrimoniale et de leurs habitats (Seps strié, Couleuvres de Montpellier et à échelons, oiseaux communs), et le dérangement d'espèces. Des mesures de la séquence ERC ont cependant été formulées pour rendre les impacts résiduels du projet sur le patrimoine naturel négligeables. Se reporter à l'annexe 7.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude ne présente aucune continuité ni communauté d'habitats en lien avec les sites Natura 2000 les plus proches.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendre la consommation de milieux ouverts (pelouses xériques méditerranéennes) et boisés (pinèdes à Pins d'Alep).</p> <p>A terme, le foncier d'Air France sera mis à disposition pour la réouverture de milieux afin de recréer des espaces pelousaires. Un plan de gestion sera mis en place. Se reporter à l'annexe 7</p>
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site est concerné par le PPRif et se situe en zone B1 de danger modéré. Le projet respectera les préconisations du PPRif, notamment en ce qui concerne le débroussaillage, ainsi qu'à l'arrêté préfectoral 2014-452 en ce qui concerne les Obligations Légales de Débroussaillage.</p> <p>Le site se trouve dans une zone d'aptitude à la construction faible. Une étude géotechnique sera donc menée pour la réalisation de toute construction future afin de prendre en compte ce risque. Le site d'étude est concerné par un aléa moyen au retrait-gonflement des argiles.</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le seul trafic induit par le projet sera celui généré par les engins nécessaires aux travaux. Des mesures de réduction adéquates seront préconisées et contractualisées avec les entreprises pour limiter les perturbations. En phase exploitation, l'augmentation du trafic lié au projet de logements ne sera pas significative par rapport au trafic existant sur la RD198 (+3,7%). La réalisation de logements au cœur de Sophia permettra de limiter les déplacements domicile-travail.</p>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les travaux seront susceptibles de causer des nuisances sonores. Les nuisances engendrées seront temporaires et non significatives. Des mesures de réduction adéquates seront préconisées et contractualisées avec les entreprises.</p> <p>Le site est concerné par les nuisances sonores des voies environnantes, la RD198 étant en catégorie 3 et 4 du classement sonore des infrastructures de transport terrestre du département 06. La réalisation du projet ne modifiera pas significativement l'ambiance sonore en phase exploitation.</p>

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les travaux seront susceptibles de dégager des odeurs, notamment de matières végétales en décomposition, et des nuisances olfactives. Les matières végétales seront évacuées ou réutilisées rapidement pour limiter la décomposition végétale et les odeurs engendrées. En phase exploitation, le projet n'engendrera aucune odeur ou nuisance olfactive.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les opérations et l'utilisation d'engins de chantier en phase chantier seront émetteurs de vibrations : phases de débroussaillage, de terrassements. Des mesures de réduction adéquates seront préconisées et contractualisées avec les entreprises pour limiter les perturbations. La RD198 à proximité est source de faibles phénomènes vibratoires. En phase exploitation, le projet n'engendrera aucun phénomène vibratoire.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase exploitation, le projet engendrera des émissions lumineuses, notamment depuis l'éclairage extérieur de l'ensemble immobilier ainsi que l'éclairage des habitations individuelles. Le type d'éclairage a été choisi pour limiter les impacts sur la faune. Le site est concerné par les émissions lumineuses des phares des voitures circulant sur les voies environnantes, des éclairages publics alentours, et des bâtiments existants du site Air France.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les travaux sont susceptibles de générer des rejets de poussières. Des mesures de réduction adéquates seront préconisées et contractualisées avec les entreprises chargées des travaux. Le projet dans sa phase d'exploitation n'est pas de nature à avoir un impact sur la qualité de l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le projet n'entraînera aucun rejet liquide. En phase exploitation, un bassin de rétention enterré commun aux trois bâtiments et à la partie haute de la voirie d'un volume de stockage de 1066 m3 ainsi qu'un bassin de rétention enterré pour la partie basse de la voirie d'un volume de stockage de 225 m3 seront créés. Le règlement de gestion des eaux pluviales et des ruissellements de la CASA sera respecté. Se référer à l'annexe 9.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet de logements neufs sera raccordé au réseau eaux usées communal, qui est suffisamment dimensionné, tout comme la STEP où aboutissent ces eaux.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>La réalisation du chantier produira une certaine quantité de déchets verts. Les déchets de chantier seront stockés, triés et traités selon la filière adaptée. L'entreprise en charge des travaux devra mettre en place les moyens appropriés pour recueillir et traiter ces déchets. En phase exploitation, le projet de logements engendrera des déchets ménagers et assimilés. Cependant, le système de collecte et de traitement des déchets de la CASA est bien organisé et permet de gérer ces déchets supplémentaires.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet pourra avoir un impact brut sur le paysage par la dégradation de milieux naturels. Cependant, l'implantation des bâtiments, des voies et stationnements a cherché à préserver le maximum de sujets remarquables et les parties de boisement les plus denses. La hauteur du bâti a été définie pour rester sous la canopée. Enfin, des plantations seront réalisées à terme permettant de limiter l'impact paysager des futures constructions du site. De plus, la palette végétale de la CASA sera prise en compte.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Se reporter à l'annexe 7.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'annexe 7 jointe au présent dossier développe l'ensemble des impacts et mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement prévues pour le projet, et conclut sur les impacts résiduels.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Se reporter au chapitre IV de l'annexe 7.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 6 - Etat initial
Annexe 7 - Appréciation des impacts et mesures associées
Annexe 8 - Aménagement des espaces paysagers
Annexe 9 - Gestion des eaux pluviales

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Nice

le,

22 novembre 2021

Signature

SNC IP1R
C/O ICADE PROMOTION
455, Promenade des Anglais
Immeuble Horizon
06203 NICE CEDEX 03
Siret 844 198 960 RCS Nanterre - NAF : 4110A